

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°22.08.26

Présents	23
Pouvoirs	10



OBJET :
RENOUVELLEMENT
DE LA CONVENTION
DE MISE A
DISPOSITION
GRATUITE D'UN
MINIBUS PAR LA
SOCIETE MEDIA
INFORMATION

L'an deux mille vingt-deux, le 28 novembre

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 22 novembre

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphane PIERRACCINI, Joseph CASSARO, Roger MOSSÉ, Dominique BIECHE, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Catherine BIENFAIT, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Camille GAIDO, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD, Julien BOULARD.

POUVOIRS : Christine SICCARDI à Richard MALLIÉ, Maëva GAUTELIER à Corinne LE MEUT, Véronique GARNIER à Thomas BERGÈRE, Catherine FOULON à Sophie SURACE, Florian PARIS à Roger MOSSÉ, Patricia COTTI à Stéphane PIERRACCINI, Jean-François CAIRE Yann PERTUISEL, Julien ESTERINI à Mathieu PIETRI, Hervé CAYLA à Saïd ACHACHE, Hortense MALLIÉ à Joseph CASSARO.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

Depuis près de 17 ans, la commune de Bouc Bel Air permet aux associations de bénéficier gratuitement d'un minibus de 9 places pour leurs déplacements. Ce véhicule est mis à disposition par la société Média Information qui se rétribue en sollicitant des annonceurs.

La précédente convention qui lie la commune à la société se termine au 31 décembre 2022.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de renouveler la convention jusqu'au 31 décembre 2023. Le service gestionnaire du véhicule demeure le Service Sports et Vie Associative.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré,
A l'Unanimité,

APPROUVE le renouvellement de la convention jusqu'au 31 décembre 2023, entre la commune de Bouc Bel Air et la Société Multimédia Information.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente convention ainsi que tout acte afférent.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le :
et de la publication le :



Richard MALLIÉ,
Maire.

